

Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Dans notre école, l'évaluation des apprentissages est...

Mai 2021



5. COMMUNICATION

Chaque année, l'élève et ses parents sont informés des apprentissages réalisés (voir annexe 1).

L'appréciation de la tâche sur les travaux est communiquée sous forme quantitative ou qualitative, c'est-à-dire en pourcentage, chiffre, réussite/non-réussite, couleur, lettre, commentaires, etc.

1. PLANIFICATION

Responsabilité partagée par l'équipe-école, en tenant compte des encadrements légaux.

Les enseignants varient les stratégies d'évaluation afin d'avoir plusieurs traces pour l'ensemble des élèves.

L'évaluation se fait tout au long des apprentissages de l'élève.

4. DÉCISION – ACTION

L'enseignant implique l'élève dans ses apprentissages en l'informant régulièrement de son cheminement, ses forces et ses défis.

Le classement de l'élève est déterminé en collaboration avec les divers intervenants. La décision finale revient à la direction.

3. JUGEMENT

L'enseignant porte son jugement sur l'état des apprentissages, qui mèneront à l'acquisition des compétences évaluées en fin de cycle.

2.1 PRISE D'INFORMATION

Se fait tout au long de l'année par des observations, des conversations et des productions.

Se fait en tenant compte des besoins des élèves

2.2 INTERPRÉTATION

L'enseignant compare les traces des apprentissages de chaque élève avec les attentes du Programme.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Nous reconnaissons l'importance de la qualité de la langue écrite et parlée. Nous favorisons la rétroaction dans toutes les situations d'apprentissage.